



Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-sixième session
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 4 et 5 mars 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes de haut niveau

Table ronde 3 : Le commerce vert et l'avenir de l'Afrique : Gérer l'action climatique, la Zone de libre-échange continentale africaine et les chaînes d'approvisionnement mondiales au service d'une transition durable

Note conceptuelle

I. Contexte

1. L'Afrique occupe une place unique en son genre dans le commerce mondial. Son patrimoine naturel, y compris les matières premières traditionnelles, telles que le pétrole et le gaz naturel, et les minéraux utilisés dans les technologies innovantes, tels que les terres rares et d'autres minéraux utilisés pour soutenir la transition écologique des économies, est sans équivalent comparativement aux ressources naturelles d'autres régions du monde. En dépit de cette richesse naturelle, l'Afrique s'est efforcée d'exploiter efficacement ses ressources et de faire avancer son programme d'industrialisation durable. Le continent est resté trop dépendant des activités extractives et de l'exportation de matières premières, un modèle économique qui a entravé les efforts des pays africains tendant à renforcer leur résilience face aux chocs mondiaux et à progresser dans les chaînes de valeur mondiales.

2. La série de crises qui a ébranlé l'économie mondiale ces dernières années a créé pour les pays africains à la fois des défis à relever et des possibilités à saisir. Au plus fort de la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'Afrique s'est retrouvée dépendante de l'importation de produits essentiels, notamment d'équipements de protection individuelle et de vaccins. Cependant, dans le sillage de la pandémie, la demande mondiale de produits africains a explosé, le commerce total du continent augmentant de 32 % d'une année sur l'autre en 2021 et de 17 % supplémentaires en 2022, atteignant alors près de 1,4 billion de dollars des États-Unis¹. Dans le même temps, toutefois, la part du continent dans le commerce mondial est restée faible par rapport à celle d'autres régions. Qui plus est, le commerce à l'intérieur du continent

* E/ECA/CM/56/1.

¹ Fonds monétaire international, « Direction of trade statistics », données du FMI. Disponible à l'adresse <https://data.imf.org/?sk=9d6028d4-f14a-464c-a2f2-59b2cd424b85> (consulté en décembre 2022). Le commerce total est défini comme la somme des importations et des exportations.



même a stagné, les exportations intra-africaines ne représentant que 16 % des exportations mondiales du continent en 2022².

3. Pour soutenir la transition durable du continent africain, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) continue de promouvoir la coopération et le commerce intra-africains. La CEA a aussi facilité la formulation et la mise en œuvre d'un certain nombre d'accords commerciaux clés, notamment l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, dont la mise en œuvre devrait avoir des retombées positives sur la croissance, la production et le commerce en Afrique. Dans une large mesure, l'avenir durable du continent dépend du rythme de mise en œuvre de ses engagements et du renforcement des mécanismes de coopération régionale. En outre, en progressant dans le domaine du commerce et en renforçant ses partenariats, l'Afrique pourra faire entendre sa voix dans le débat mondial sur le commerce et le développement.

4. Les changements climatiques, la révolution industrielle verte et la viabilité environnementale sont devenus des questions pressantes. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2023, les parties ont souligné le fait que les changements climatiques étaient déjà un sujet de préoccupation mondiale et ont noté que les températures mondiales étaient déjà nettement supérieures aux niveaux préindustriels³. Pour aller de l'avant, des efforts concertés doivent être déployés pour atténuer les répercussions négatives des changements climatiques dans le monde. Pour les pays africains, les changements climatiques présentent une juxtaposition difficile à ignorer : d'une part, en causant moins de 4 % du total des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'Afrique est nettement moins responsable des changements climatiques que d'autres régions du monde⁴. D'autre part, de nombreux pays africains sont particulièrement vulnérables aux répercussions négatives des changements climatiques.

5. Le commerce peut toutefois jouer un rôle crucial pour répondre aux ambitions climatiques des pays africains, en particulier dans le contexte des initiatives commerciales continentales, notamment l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, en créant un marché intégré qui facilite la circulation sans restriction des biens et des services à travers les frontières, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est entré en vigueur en mai 2019, offre des possibilités importantes pour l'intégration régionale, l'industrialisation, la diversification économique et le développement durable et inclusif⁵. Les avantages potentiels de l'entrée en vigueur de l'Accord pour les pays africains sont considérables, la CEA estimant que le commerce intra-africain pourrait être supérieur de 35,6 % en 2045 à ce qu'il serait en l'absence de la Zone de libre-échange continentale africaine, certaines des croissances les plus importantes se produisant dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie et des services⁶.

6. La relation entre le commerce et l'environnement est toutefois bidirectionnelle. D'une part, l'intensification des échanges peut affecter l'environnement en augmentant la demande de ressources naturelles et de main-d'œuvre pour transporter les marchandises jusqu'à leur destination finale, et peut accroître le trafic terrestre, maritime et aérien. Dans le même temps, les changements climatiques peuvent affecter le commerce en réorientant les chaînes d'approvisionnement et en modifiant les modalités de production et d'échange. Il

² Ibid.

³ Voir, par exemple, les résultats du premier bilan mondial de la Conférence des Parties (FCCC/PA/CMA/2023/L.17), disponibles à l'adresse: https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf.

⁴ Statista, « Africa's share in global carbon dioxide (CO2) emissions from 2000 to 2021 », Base de données des émissions. Disponible à l'adresse www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/.

⁵ Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, « What is the AfCFTA ? ». Disponible à l'adresse au-afcfta.org/purpose-the-afcfta/.

⁶ CEA et Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), *Greening the implementation of the African Continental Free Trade Area Agreement* (à paraître).

convient toutefois de souligner que le climat et le commerce ne sont pas nécessairement opposés l'un à l'autre. En fait, les recherches menées par la CEA ont confirmé la complémentarité entre l'augmentation des échanges dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les ambitions du continent en matière de climat. La modélisation effectuée par la CEA a, par exemple, déterminé que la mise en œuvre par les pays africains de l'Accord, s'ajoutant à la mise en œuvre de 100 % de leurs contributions déterminées au niveau national à la réponse mondiale aux changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris, et à 25 % de leurs contributions conditionnelles déterminées au niveau national, se traduira par des émissions de gaz à effet de serre inférieures de 17,7 % en 2045 à ce qu'elles seraient en l'absence de la Zone de libre-échange continentale africaine et des politiques d'atténuation des effets des changements climatiques du continent, tandis que le commerce intra-africain continuera d'augmenter de 33,4 %⁷.

7. Ainsi, alors que la demande de minéraux essentiels augmente et que la dynamique du commerce mondial évolue en fonction de priorités changeantes, l'Afrique a la possibilité d'exploiter ses ressources naturelles, de renforcer sa résilience et de faire avancer son programme d'industrialisation durable.

8. L'Afrique dispose en abondance de ressources minérales pour lesquelles la demande mondiale augmente, notamment l'aluminium, le cobalt, le cuivre, le lithium et le manganèse, et elle est idéalement placée pour fabriquer des produits verts de haute technologie, dont la demande augmente également rapidement. L'Afrique dispose aussi d'un énorme potentiel solaire, hydroélectrique, éolien et géothermique, qui s'avérera essentiel dans la transition vers l'énergie verte qui s'annonce. Le fait d'attirer les investissements, de renforcer la coopération et d'établir des partenariats, tant à l'intérieur du continent qu'avec des parties prenantes extérieures, afin de promouvoir les intérêts de l'Afrique et de ses partenaires, s'avérera également essentiel pour que les pays africains atteignent leurs objectifs dans le domaine du climat.

II. Objectifs de la table ronde

9. Les panélistes de la table ronde débattront de questions clés relatives au commerce, à l'environnement et à la transition durable de l'Afrique. La table ronde cherchera aussi à formuler des recommandations de politique générale sur le lien entre le climat et l'environnement, en tenant compte des effets potentiels de la libéralisation du commerce dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'évolution de la dynamique du commerce mondial. Ils s'efforceront notamment de répondre aux questions suivantes :

a) Comment l'Afrique peut-elle mettre en place des chaînes de valeur régionales et mondiales respectueuses de l'environnement, qui facilitent les efforts de l'Afrique tendant à conserver une plus grande part de la richesse créée par les ressources naturelles du continent ?

b) Comment l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut-il être mis à profit pour faire progresser le programme d'industrialisation durable du continent africain ?

c) Les pays concentrant de plus en plus leur attention sur le développement de technologies vertes, la demande de minéraux essentiels utilisés dans ces technologies augmentera. Comment l'évolution de la demande de minéraux clés affectera-t-elle l'Afrique ? Comment les pays africains peuvent-ils veiller à ce qu'ils restent en première ligne quant aux efforts à faire pour développer des chaînes de valeur vertes ?

⁷ Ibid.

d) Pour réaliser leurs ambitions dans le domaine du climat, les pays africains doivent établir et maintenir des partenariats solides avec leurs partenaires commerciaux internationaux. Historiquement, cependant, les partenariats du continent ont profité plus aux partenaires commerciaux hors d'Afrique qu'aux pays africains eux-mêmes. Que doit faire l'Afrique pour forger des partenariats internationaux solides qui lui permettent de tirer profit de l'exploitation de ses ressources naturelles ?

e) Les protocoles à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ne comprennent pas de protocole sur l'environnement. Comment la mise en œuvre des protocoles existants de l'Accord peut-elle soutenir la croissance verte et le développement partout dans le continent et renforcer la position des pays africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales ?

f) Historiquement, l'Afrique a émis une proportion beaucoup plus faible des émissions mondiales de gaz à effet de serre que les autres continents. Néanmoins, les répercussions négatives des changements climatiques dues aux gaz à effet de serre risquent d'être beaucoup plus graves pour l'Afrique que pour d'autres régions du monde. Compte tenu du rôle que les pays africains peuvent jouer dans la transition verte, quelles mesures l'Afrique peut-elle prendre pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter ?

III. Public cible de la table ronde

10. Il est envisagé que la table ronde stimule le débat sur le commerce, l'action climatique et la transition vers la durabilité parmi un large éventail de parties prenantes, notamment :

- a) Les fonctionnaires gouvernementaux ;
- b) Les partenaires de la CEA ;
- c) Les représentants des organisations de la société civile ;
- d) Les parties prenantes du secteur privé.

IV. Coordonnateurs de la table ronde

11. Les coordonnateurs suivants sont disponibles pour répondre aux questions et fournir de plus amples informations concernant la table ronde :

Coordonnatrice principale :

Hanan Morsy

Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA

(Courriel : hanan.morsy@un.org)

Coordonnateur technique :

Deka Moussa Ragueh

Spécialiste hors classe de la gestion de programmes, CEA

(Courriel : deka.moussaragueh@un.org)